

Modalités de participation

Depuis plusieurs années lors du Congrès de la Fédération Française de Formation Continue en Dermatologie-Vénérologie, le Club d'Iconographie Dermatologique (CID) propose aux dermatologues un concours de posters sur le thème « Le coup d'œil du Dermatologue ».

A l'occasion des 13èmes Journées Nationales Provinciales de Dermatologie et du 33^{ème} congrès de la FFFCEDV qui auront lieu du jeudi 21 au samedi 23 mars 2019 au Havre, le Laboratoire BIODERMA a le plaisir de s'associer pour la 6^{ème} fois consécutive au CID et de soutenir le concours en prenant en charge les : conception, réalisation et impression des posters.

Les Conditions de participation privilégient la qualité :

⇒ **Sur le fond**, il s'agit toujours d'un quiz visuel reposant sur l'équation :

1 à 2 photos + 1 histoire courte = 1 diagnostic (Proposer 3 hypothèses diagnostiques)

Remarque importante : Les commentaires ne devront pas excéder 10-15 lignes.

⇒ **Sur la forme**, Vos images devront nous être adressées en format jpg, gif, tif, ou bmp, en haute définition (300 DPI minimum). Si celles-ci sont de taille trop importante, nous vous invitons à les adresser via We Transfer <https://www.wetransfer.com/>

Nous vous rappelons que si vous soumettez des photos, celles-ci doivent être libres de droits. Un poster pourra être refusé si la qualité technique de l'iconographie n'est pas excellente.

Les éléments sont à adresser par mail à : corinne.minmin@naos.com & geraldine.fleury@naos.com au plus tard le Vendredi 11 janvier 2019. Au-delà de cette date, votre participation ne pourra être prise en compte.

Merci de préciser : Poster BIODERMA (Prix du CID), vos coordonnées et celle de votre association.

Les posters « Le Coup d'œil du dermatologue » seront conçus, réalisés & imprimés par le Laboratoire BIODERMA.

Individuellement, chaque auteur ne peut présenter qu'un seul poster, lui permettant de concourir pour le « prix de la salle » et de gagner, à titre personnel, l'une des **deux récompenses** du Laboratoire BIODERMA :

- 1er prix : Prise en charge d'une participation à un congrès européen EADV 2019
- 2ème prix : Prise en charge d'une participation à un congrès national 34^{ème} congrès de la FFFCEDV 2020 à Lyon

Collectivement, l'association ayant affiché plusieurs posters remarquables par leur originalité et leur qualité iconographique sera récompensée par le **prix du CID** soutenu par le Laboratoire BIODERMA, d'un montant de **1500 euros**. Attention, chaque association ne peut présenter que 5 posters au maximum.

Dr Michel Jeanmougin
Président du CID

Corinne Minmin
Directrice Communication Médicale
Laboratoire Biederma